



INFORMATION AUX MÉDIAS

Scrutin du 13 juin 2021 : une hausse du coefficient fiscal nécessaire et raisonnable

L'adaptation du coefficient fiscal communal, soumise à l'approbation populaire le 13 juin prochain, est à la fois nécessaire et raisonnable. C'est la conviction répétée le 7 mai 2021 par le Conseil communal de Val-de-Ruz qui ouvre ainsi le débat lié au scrutin référendaire. Selon l'Exécutif, une adaptation de deux points du coefficient fiscal permet à la Commune de demeurer très attractive sur le plan cantonal et de contenir une dette qui devient désormais préoccupante. Dans le cadre de la campagne référendaire, le Conseil communal demeurera discret et limitera ses interventions.

La population vaudruzienne se prononcera le 13 juin prochain sur l'augmentation de deux points du coefficient fiscal. Aux yeux du Conseil communal, cette adaptation est à la fois indispensable et raisonnable. Après avoir présenté des comptes lourdement déficitaires en 2018 (déficit de CHF 2,45 millions) et 2019 (déficit de CHF 3,14 millions), la Commune bouclera l'exercice 2020 avec un excédent.

Pour autant, l'état des finances communales demeure préoccupant. Une inquiétude d'autant plus marquée que le levier communal sur ses propres finances est fortement limité par les contraintes cantonales. Au final, ce n'est que sur un peu plus d'un quart des charges communales (27.6%) que la Commune peut intervenir souverainement. Cela signifie que près de 73% des charges budgétaires sont imposées directement ou indirectement par le Canton.

Selon les projections du Conseil communal, la hausse du coefficient est à la fois nécessaire et supportable. Elle représente une hausse de la facture fiscale allant de CHF 2 à CHF 14 par mois pour des revenus bruts échelonnés entre CHF 60'000 et plus de CHF 120'000 par an.

L'Exécutif vaudruzien est conscient que, pour demeurer attractive et viser une stabilité fiscale sur le long terme, la Commune doit pouvoir continuer à investir. Elle doit aussi maintenir ses prestations en faveur des habitants et éviter de s'endetter au-delà de l'acceptable. L'adaptation du coefficient fiscal proposée à la population poursuit ces objectifs prioritaires.

Au surplus, pour le Conseil communal, l'adaptation du coefficient et la possible prise en compte de critères géotopographiques dans le volet des charges de la péréquation financière intercommunale doivent permettre de stabiliser à long terme la facture fiscale communale.

Désormais, le débat doit être citoyen et les Autorités communales présenteront leurs arguments dans la brochure de vote puis laisseront aux comités référendaire et de soutien le soin de mener une campagne que l'Exécutif communal espère sereine et factuelle.

Pour contact : M. Yvan Ryser, chef du dicastère Finances, RH et bâtiments, 032 886 56 15.

Val-de-Ruz, le 7 mai 2021